



**PROGRAMME COMMUN FEED GOOD POUR LA CONSTRUCTION DE SYSTEMES
ALIMENTAIRES DURABLES**

HUMUNDI – ILES DE PAIX – AUTRE TERRE

DGD

Réponse managériale à l'évaluation intermédiaire

**Des synergies et collaborations établies par SIA et ses partenaires dans la zone
d'intervention commune du programme Feed Good au Burkina Faso**

Décembre - 2024

Burkina Faso



Belgique

partenaire du développement



TABLE DES MATIERES

1. ANALYSE DES RECOMMANDATIONS	3
RECOMMANDATION 1, 2, 3, 5 ET 11 -	3
RECOMMANDATION 4 ET 6 -	4
RECOMMANDATION 9 -	6
RECOMMANDATION 10 -	7
2. SYNTHÈSE ET CALENDRIER	9



1. Analyse des recommandations

Recommandation 1, 2, 3, 5 et 11 - Relire et compléter la note de cadrage pour faciliter la mise en œuvre de l'approche, en élaborant un plan d'action commun couvrant la période restante du programme. En parallèle, élaborer un plan de travail annuel intégré (PTAI) précisant les responsabilités de chaque ONG SIA et de ses partenaires ainsi que les ressources nécessaires. Concevoir et mettre en place des outils de programmation et de suivi consensuels (marqueurs/indicateurs de progrès), maîtrisés par toutes les parties prenantes, pour assurer un partage fluide des informations, la mise en œuvre des synergies, et une coordination efficace des activités dans la zone commune. Enfin, allouer des ressources financières pour la mise en œuvre de l'intervention commune.

0	1	2	3
			X

Opportunités :

Cette recommandation apporte une solution concrète au problème de mise en œuvre d'une action commune dans la zone de Koupéla en assurant une coordination claire et structurée entre les 3 ONG. L'élaboration d'un plan d'action commun couvrant la période restante du programme garantit que les actions seront cohérentes et alignées, maximisant ainsi l'efficacité de l'intervention. Le plan de travail annuel intégré (PTAI) permettra de clarifier les responsabilités de chaque ONG et de ses partenaires, tout en allouant les ressources financières nécessaires pour l'atteinte des résultats.

Risques :

Le manque de ressources communes spécifiquement dédiées à la zone commune constitue un risque majeur, car cela pourrait ralentir la mise en œuvre et affecter la qualité des actions. Une mauvaise coordination et des outils de suivi mal adaptés pourraient nuire à l'atteinte des objectifs fixés.

Réponse : La recommandation de relire et compléter la note de cadrage, d'élaborer un plan d'action commun et de concevoir des outils de programmation et de suivi est particulièrement pertinente pour le prochain programme, étant donné que le programme actuel ne prévoit pas un volet spécifique à la zone commune avec des activités et un budget dédié. La note de cadrage doit être maintenue comme une note d'orientation jusqu'à la fin du programme en cours, mais une planification stratégique complète sera réalisée dans le prochain programme. Un plan d'action commun, intégrant les activités des différents partenaires, sera élaboré pour couvrir la période restante, avec une attention particulière portée sur les synergies entre les actions menées. Ce plan d'action définira les responsabilités de chaque ONG SIA et de ses partenaires, ainsi que les ressources nécessaires jusqu'à la fin du programme 2022-2026. La mise en place d'un tel canevas permettra une évaluation cohérente et facilitera la coordination des actions dans la zone commune.

Pour le programme 2027-2031, l'élaboration d'un programme intégré pour la zone commune et l'élaboration d'un plan de travail annuel intégré (PTAI) pour la zone



commune en impliquant les partenaires permettra de fédérer nos actions. Cela renforcera l'intégration des activités et assurera une mise en œuvre coordonnée.

Action :	Calendrier	Responsable du suivi
Révision des synergies opérationnelles dans la zone commune et élaboration d'un plan d'action commun	12 et 13 mars 2025	Chargée de synergie
Préparation d'une matrice d'évaluation des synergies et d'un outil de suivi adapté	2 avril 2025	Chargé de synergie
Réflexion approfondie sur les enjeux, les objectifs prioritaires pour la zone commune dans le cadre du programme 2027-2031 et identification des acteurs-clés, potentiellement partenaires.	Premier semestre 2025	Représentants Pays Autre Terre, Iles de Paix et Humundi
Elaboration d'un programme intégré pour la zone commune en regroupant l'ensemble des partenaires concernés pour le programme 2027-2031 et identification des mdp stratégiques pour la zone commune pour le programme 2027-2031.	Deuxième semestre 2025	Représentants Pays Autre Terre, Iles de Paix et Humundi
Elaboration d'un Plan de travail annuel intégré (PTAI)	Janvier 2027	Chargé de synergie

Recommandation 4 et 6 - Organiser des COGES ou des rencontres spécifiques à la zone commune pour favoriser des planifications réalistes et permettre une participation active de tous les acteurs, tout en responsabilisant la personne-ressource commune pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel intégré et l'élaboration consolidée des rapports d'activités.

0	1	2	3
			X



<p>Opportunités : Tenir des COGES ou rencontres spécifiques à la zone commune offre une excellente occasion de renforcer la collaboration dans la zone de Koupéla permettant ainsi une planification plus réaliste et adaptée aux réalités du terrain, tout en facilitant la mise en place de synergies et l’alignement des objectifs.</p>	<p>Risques : Le manque de disponibilité des acteurs pourrait limiter leur participation, rendant difficile l’atteinte d’un consensus ou d’un plan d’action commun. La charge administrative liée à l’organisation et au suivi de ces rencontres pourrait également détourner des ressources et du temps, impactant ainsi la mise en œuvre des actions. Enfin, il pourrait être difficile de concilier les priorités de chaque partenaire, ce qui pourrait nuire à l’élaboration d’une planification commune cohérente.</p>
---	---

Réponse : La recommandation de tenir des rencontres spécifiques à la zone commune soulève quelques interrogations, notamment en termes de pertinence et de faisabilité, au regard des contraintes budgétaires et de la disponibilité des acteurs d’ici à la fin du programme. En effet, bien que ces rencontres soient importantes, les réunions actuelles, bien qu’elles n’abordent pas exclusivement les actions de la zone commune, prennent déjà en compte les enjeux, acquis, insuffisances et stratégies d’amélioration spécifiques à cette zone. Cela soulève la question de la nécessité de multiplier les rencontres dans cette zone pour le programme en cours.

Afin de rendre la mise en œuvre de cette recommandation plus efficace tout en respectant les contraintes de gestion et de ressources, des rencontres dans la zone commune seront intégrées en 2025 et 2026, mais sans multiplier les rencontres prévues par année. Pour le prochain programme, des rencontres spécifiques à la zone commune seront intégrées dans la planification annuelle. Cette approche permettra de mieux organiser les rencontres en répondant aux besoins de coordination et de synergie locale, tout en optimisant l’utilisation des ressources disponibles.

La personne-ressource commune sera chargée de coordonner le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel intégré, d’organiser les réunions dans la zone commune, et de centraliser les informations nécessaires pour l’élaboration consolidée des rapports d’activités.

Action :	Calendrier	Responsable du suivi
Organisation d’une réunion du comité de gestion dans la zone commune incluant une visite terrain et un bilan des synergies en impliquant les autorités locales	Juin 2025	Chargé de synergie
Planification des réunions spécifiques à la zone commune	Janvier 2026	Représentant Pays Autre Terre



Recommandation 9 - Adopter une approche nexus adaptée dans la zone commune pour prendre en compte l'analyse du contexte et la préoccupation des acteurs

0	1	2	3
		X	

Opportunités :

L'adoption d'une approche Nexus dans la zone commune offre plusieurs avantages significatifs. Elle permet d'améliorer l'inclusion des Personnes Déplacées Internes (PDI) dans le programme Feed Good, en prenant en compte leurs besoins spécifiques, notamment l'accès aux ressources naturelles et le renforcement de leurs moyens de subsistance. En intégrant ces populations dans les initiatives locales, cette approche favorise également la cohésion sociale entre les déplacés et les populations d'accueil, réduisant ainsi les tensions.

Risques :

Si l'approche n'est pas maîtrisée, elle pourrait exacerber les conflits existants, notamment autour de l'accès aux terres et aux ressources naturelles. En termes de faisabilité, la mise en œuvre de cette approche exige un personnel bien formé, des ressources financières importantes et un suivi rigoureux, ce qui pourrait entraîner des défis logistiques et budgétaires.

Réponse :

La prise en compte du Nexus dans le prochain programme est effectivement pertinente, compte tenu de la situation sécuritaire qui a provoqué un déplacement massif de populations des zones à fort défis sécuritaires vers la zone commune. Ce déplacement entraîne une forte pression sur les ressources naturelles, notamment l'accès à la terre, et engendre des risques de conflits. Dans ce contexte, il est crucial de renforcer les moyens de subsistance agricoles et pastoraux des DPI, notamment par l'accès à des activités génératrices de revenus et la promotion de pratiques agroécologiques durables.

Afin de mettre en œuvre cette approche, il est essentiel de réaliser une analyse approfondie du contexte Nexus/sécuritaire de la zone commune. Cela inclut la collecte de données sur le nombre de DPI, les actions nexus déjà en cours, ainsi que l'identification des complémentarités et synergies avec ces actions, en collaboration avec les différents acteurs présents (clusters, ONG humanitaires, services étatiques...). Les expériences et les enseignements tirés d'Iles de Paix dans le cadre du projet pilote Nexus lancé en 2024 seront aussi utilisés pour cette analyse.

Par ailleurs, la formulation des premières hypothèses sur les besoins et les priorités des communautés déplacées et d'accueil devra être intégrée dans la formulation du prochain programme. Cela permettra de garantir que les interventions soient adaptées aux réalités locales, tout en favorisant une gouvernance locale inclusive et durable des ressources naturelles.

Action :

Calendrier

Responsable du suivi



Analyse du contexte Nexus /sécuritaire de la zone commune	Premier semestre 2025	Représentant Pays Autre Terre
Formulation des premières hypothèses et intégration de celles-ci dans la note de cadrage du programme 2027-2031.	Second semestre 2025	Représentant Pays Autre Terre

Recommandation 10 - Conclure des protocoles d'accord avec les services techniques en partenariat avec les autorités communales

	0	1	2	3
			X	

Opportunités :

La conclusion de protocoles d'accord avec les services techniques permettra de formaliser les engagements et les responsabilités des parties prenantes, assurant ainsi une meilleure transparence et une meilleure organisation des interventions. Les protocoles d'accord favoriseront également l'alignement des actions des services techniques avec les priorités locales, contribuant à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de la zone. De plus, ces partenariats permettront d'intégrer les services techniques dans les processus de décision et de suivi, augmentant ainsi l'efficacité et la durabilité des projets.

Risques :

Un des principaux risques liés à cette recommandation est l'insuffisance d'implication des services techniques, qui pourrait découler de leur manque de ressources, de personnel ou de motivation. De plus, la signature de conventions avec les services techniques pourrait engendrer des coûts financiers supplémentaires qui ne sont pas toujours pris en compte dans les budgets existants. Ce risque financier pourrait limiter la capacité des acteurs à soutenir ces accords sur le long terme, d'autant plus dans un contexte où les ressources sont souvent limitées.

Réponse :

Pour répondre à cette recommandation, il serait pertinent de se concerter avec les partenaires et les services techniques afin de définir clairement à quel niveau les protocoles d'accord doivent être établis. Les ONG ayant déjà signé des conventions avec les ministères peuvent servir de modèle pour les partenariats avec les services techniques. Toutefois, il est crucial de prendre en considération les implications financières de ces accords, notamment en s'assurant que cela n'implique pas des coûts supplémentaires liés à ces engagements. Afin d'assurer une meilleure coordination, il est recommandé d'inviter régulièrement les services techniques à participer aux activités de suivi sur le terrain, ainsi qu'aux rencontres de synergies de la zone commune, pour renforcer leur implication et leur collaboration. En parallèle, fournir des rapports annuels d'activités aux autorités régionales permettra de maintenir un suivi transparent et un dialogue constant sur l'avancement des projets. Cela contribuera également à renforcer l'adhésion et l'engagement des autorités locales tout au long de l'exécution des actions.



Action :	Calendrier	Responsable du suivi
Concertation avec les partenaires et les services techniques sur le type de convention à établir	Avril 2025	Représentant pays Autre Terre
Encourager la participation des services techniques aux activités de suivi sur le terrain	Avril 2025	Partenaires et chargés de suivi SIA
Inviter les services techniques à prendre part aux rencontres de synergies au niveau de la zone commune.	Avril 2025	Chargé de synergie
Remettre des rapports annuels d'activités aux autorités régionales.	Janvier 2026	Représentant pays Autre Terre
Engager une réflexion avec les autorités locales et services techniques afin de renforcer leur implication et d'assurer une meilleure articulation des actions en vue de la construction de SAD dans la zone d'intervention commune pour la période 2027-2031	Deuxième semestre 2025	Représentant pays Autre Terre

2. Synthèse et calendrier

Actions à prendre	N° recommandation	Responsable du suivi	Échéance/Calendrier	Ressources/Budget	Niveau d'avancement
Révision des synergies opérationnelles dans la zone commune et élaboration d'un PTAI	1, 2, 3, 5 et 11	Chargée de synergie	12 et 13 mars 2025	RH SIA	Réalisé
Préparation d'une matrice d'évaluation des synergies et d'un outil de suivi adapté	1, 2, 3, 5 et 11	Chargé de synergie	2 avril 2025	RH SIA	Réalisé
Réflexion approfondie sur les enjeux, les objectifs prioritaires pour la zone commune dans le cadre du programme 2027-2031 et identification des acteurs-clés, potentiellement partenaires.	1, 2, 3, 5 et 11	Représentants Pays Autre Terre, Iles de Paix et Humundi	Premier semestre 2025	RH SIA	En cours
Elaboration d'un programme intégré pour la zone commune en regroupant l'ensemble des partenaires concernés pour le programme 2027-2031 et identification des mdp stratégiques pour la zone commune pour le programme 2027-2031.	1, 2, 3, 5 et 11	Représentants Pays Autre Terre, Iles de Paix et Humundi	Deuxième semestre 2025	RH SIA	En attente
Elaboration d'un Plan de travail annuel intégré (PTAI).	1, 2, 3, 5 et 11	Chargé de synergie	Janvier 2027	RH SIA	En attente



Organisation d'une réunion du comité de gestion dans la zone commune incluant une visite terrain et un bilan des synergies en impliquant les autorités locales	4 et 6	Chargé de synergie	Juin 2025	RH SIA	En attente
Planification des réunions spécifiques à la zone commune	4 et 6	Représentant Pays Autre Terre	Janvier 2026	RH SIA	En attente
Analyse du contexte Nexus /sécuritaire de la zone commune	9	Représentant Pays Autre Terre	Premier semestre 2025	RH SIA	En attente
Formulation des premières hypothèses et intégration de celles-ci dans la note de cadrage du programme 2027-2031.	9	Représentant Pays Autre Terre	Second semestre 2025	RH SIA	En attente
Concertation avec les partenaires et les services techniques sur le type de convention à établir	10	Représentant pays Autre Terre	Avril 2025	RH SIA	En attente
Encourager la participation des services techniques aux activités de suivi sur le terrain	10	Partenaires et chargés de suivi SIA	Avril 2025	RH SIA	En attente
Inviter les services techniques à prendre part aux rencontres de synergies au niveau de la zone commune.	10	Chargé de synergie	Avril 2025	RH SIA	En attente
Remettre des rapports annuels d'activités aux autorités régionales.	10	Représentant pays Autre Terre	Janvier 2026	RH SIA	En attente



Engager une réflexion avec les autorités locales et services techniques afin de renforcer leur implication et d'assurer une meilleure articulation des actions en vue de la construction de SAD dans la zone d'intervention commune pour la période 2027-2031	10	Représentant pays Terre Autre	Deuxième semestre 2025	RH SIA	En attente
---	----	----------------------------------	------------------------	--------	------------